

Dispositifs

Ville de Saint-Flour

CENTRE-BOURG

Madame , Monsieur,

Votre équipe municipale travaille avec persévérance à la redynamisation de notre centre-bourg. Place de la Liberté, quartier des Agials, espaces publics... En 20 ans, les investissements et actions menés ont changé le visage de notre centre ancien, malgré un contexte économique difficile et des évolutions des modes de consommation et de vie. En 2014, Saint-Flour a franchi une étape supplémentaire en étant retenue dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt centre-bourg lancé par le Gouvernement, parmi 54 communes au niveau national.

Le projet que nous portons pour notre centre- ville est global : rénovation de l'habitat, mixité sociale, aménagement urbain, soutien au commerce de proximité, amélioration du lien social... La commune a sollicité tous les partenaires concernés pour mener des actions concrètes de rénovation urbaine. Plus qu'un simple programme, notre démarche est transversale, basée sur un travail prospectif. Avec un objectif : Mieux vivre ensemble notre centre-ville.

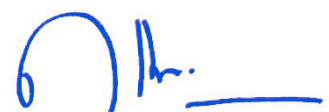
Saint-Flour, site d'exception, est reconnue pour la qualité de son patrimoine paysager et architectural. Nous bénéficions à ce titre du label Site Patrimonial Remarquable. Les actions mises en place pour la protection et la valorisation de notre patrimoine contribuent à l'attractivité de notre territoire.

Vous trouverez dans cette plaquette les principaux soutiens auxquels les porteurs de projets peuvent prétendre et le cadre patrimonial dans lequel ces interventions se situent.

La réussite de ce projet qui s'inscrit sur le long terme repose sur un travail collectif et un large partenariat public-privé. Chaque acteur local peut y contribuer et partager cette ambition. C'est le sens de notre démarche et vous pouvez compter sur ma détermination à vos côtés.

Avec mon fidèle dévouement,

Le Maire de Saint-Flour,



Pierre Jarlier



Vous souhaitez rénover votre logement ?

Des aides existent avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Dans le cadre de la convention centre-bourg, Saint-Flour Communauté poursuit sa lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en portant l'O.P.A.H. communautaire pour une durée de 6 ans (2017-2022).

Comment ça marche ?



1 Contactez-nous au 04 71 48 32 00 ou rencontrez-nous aux permanences à Saint-Flour.



2 Un technicien effectue une visite gratuite du logement et vous conseille.



3 Étude du projet et aide pour la réalisation des devis en accord avec les prescriptions de l'ABF.



4 Constitution et dépôt des dossiers auprès des financeurs.



5 Les travaux sont effectués par des professionnels dûment habilités.



6 Vérification des factures et visite du logement après travaux pour solliciter les demandes de financement

Aides tous financeurs confondus



Propriétaires occupants :
aide de **50 % ou 60 %** en fonction des revenus.
Cf. Annexe 1 : Cas concret

Propriétaires bailleurs :
aide de **25 %, 50%, ou 60 %** en fonction des loyers.
Cf. Annexe 2 : Cas concret

Des dispositifs spécifiques complémentaires pour le Centre-Bourg



Vous souhaitez acquérir un logement pour la première fois ?

La Ville vous accompagne en apportant une aide municipale de **3 000 €** par ménage.
(sous conditions de ressources)

Cf. Annexe 3



Vous êtes propriétaire d'un logement que vous vous apprêtez à mettre en location ?

La Ville vous accompagne en apportant une aide maximale de **4 000 €** par propriétaire bailleur sollicitant l'OPAH communautaire.
(taux complémentaire de la Ville de 5%)

Cf. Annexe 4

Pour votre projet

SOLIHA les permanences à Saint-Flour

les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois
de 10h00 à 12h00

Village d'entreprises Rozier-Coren
Siège de la Communauté de Communes

cantal@solih.fr
04 71 48 32 00

Saint-Flour Communauté :
g.gauthier@saintflourco.fr

En chiffres...

Durée de l'opération :

6 ANS
(2017-2022)

Objectifs :

400
logements réhabilités

Financement :

5 922 734 €

à mobiliser grâce à la nouvelle OPAH

Saint-Flour Communauté

680 430 €

au titre de l'aide aux travaux

Ville de Saint-Flour

91 650 €

au titre de l'aide aux travaux

72 000 €

au titre de l'aide à la primo-accession à la propriété

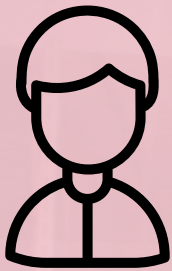
120 000 €

au titre de l'aide aux façades, devantures et enseignes



Des outils pour dynamiser le commerce de proximité

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce : soutien financier aux entreprises (FISAC)



Êtes-vous éligible ?

- Entreprises commerciales et de services inscrites au registre du commerce et des sociétés
- Entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers
- Chiffres d'affaires < 1 M €
- Activité > 1 an

Les financeurs

Aides publiques : 40 % de la dépense éligible H.T



- Saint-Flour Communauté : 4 %
- FISAC : 4 %
- LEADER : 32 %

Plancher et plafond de dépenses éligibles

10 000 € < Dépenses éligibles < 75 000 €

Cf. Annexe 1 : Cas concret d'un commerçant sollicitant une aide FISAC.

Dispositif complémentaire pour rénover votre façade, votre devanture et votre enseigne.





Changement d'enseignes et modernisation de votre devanture ?

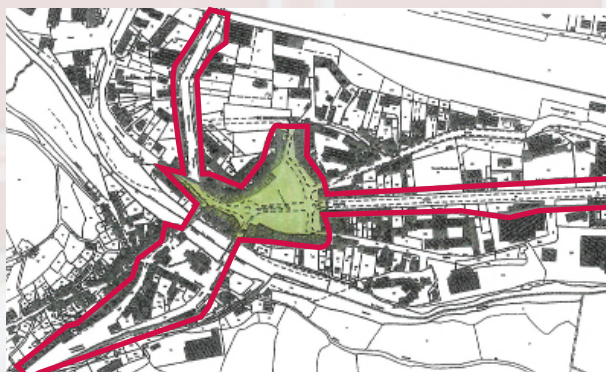
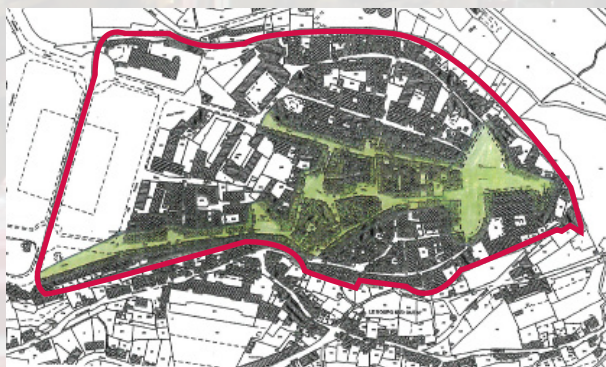
La Ville vous accompagne en :

Apportant une aide jusqu'à **50 %** du montant HT pour les travaux pour les enseignes commerciales (plafond 400 €)

et jusqu'à **35 %** du montant HT des travaux pour les façades (plafond 6 000 €).

Périmètre d'intervention en ville haute et ville basse

-  Périmètre prioritaire
-  Limite du périmètre d'éligibilité



Cf. Annexe 2 : Règlement d'aide à la rénovation des façades, des devantures et des enseignes commerciales.

Pour votre projet

FISAC

(Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

Chambre de Commerce et d'Industrie
Arnaud SEMETEYS :
asemetey@cantal.cci.fr
04 71 45 40 58

Chambre de Métiers et d'Artisanat
Gérard VEYRINES :
gerard.veyrines@cma-cantal.fr
04 71 45 65 00

Dispositif «façades, devantures et enseignes»

Ville de Saint-Flour :
m.baduel@saint-flour.net
04 71 60 61 29



Le centre historique de Saint-Flour labellisé Site Patrimonial Remarquable

Qu'est ce qu'un Site Patrimonial Remarquable ? (SPR)



Un « Site Patrimonial Remarquable » est une servitude d'utilité publique initiée par la commune et élaborée en partenariat avec les services de l'État. Avec ce nouvel outil, notre ville s'inscrit dans un projet global de valorisation de son patrimoine auquel chaque habitant peut participer activement. En effet, le SPR est l'opportunité pour tous de donner une plus-value à son bien dans un environnement valorisé et attractif, en respectant les prescriptions basées sur un principe de bon sens.



Pour une restauration de qualité du patrimoine bâti.

Toute rénovation doit se concevoir en essayant de préserver au mieux son état initial, sa composition, ses matériaux, ses coloris, son décor.

Pour votre projet

C.A.U.E 15 les permanences sur rendez-vous

les 1^{er} et 4^{ème} jeudis du mois
de 8h30 à 12h00

Village d'entreprises Rozier-Coren
Siège de la Communauté de Communes
04 71 60 56 80

ABF les permanences sur rendez-vous

3^{ème} jeudi du mois
de 8h30 à 12h00

Services techniques de la Ville
de Saint-Flour
28, avenue de Besserette
04 71 60 91 54

URBANISME

Saint-Flour Communauté :
ads@saintflourco.fr
04 71 60 71 56



Des aides financières spécifiques peuvent être sollicitées

- Auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine au titre de la défiscalisation dite « loi Malraux ».
- Auprès de la Fondation du Patrimoine au titre de la défiscalisation de travaux de qualité patrimoniale.

Pour en savoir plus : des fiches techniques traitant du SPR sont à votre disposition gratuitement pour vous accompagner dans votre projet.

Cf. Annexe 1 : Plaquettes du Pays d'Art et d'Histoire.

Vous pouvez les télécharger sur : <http://www.cc-paysdesaintflour.fr/>

Une démarche partenariale :

